

**AVIS PUBLIC  
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 21-659 qui établit comme suit le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi (sauf mention différente), en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, et qui débuteront à 18 h 30 :

- 17 janvier
- 7 février
- 21 février
- 7 mars
- 21 mars
- 4 avril
- 19 avril (mardi)
- 2 mai
- 16 mai
- 6 juin
- 20 juin
- 4 juillet
- 1<sup>er</sup> août
- 6 septembre (mardi)
- 19 septembre
- 3 octobre
- 17 octobre
- 7 novembre
- 21 novembre
- 5 décembre
- 19 décembre

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1<sup>er</sup> décembre 2021.



Crystel Poirier, L.L.L.  
Greffière